



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Covid-19

Le Canton de Vaud anticipe sa campagne de vaccination au 30 décembre

Suite à l'autorisation accordée, le 19 décembre 2020, par Swissmedic au premier vaccin contre le COVID-19 en Suisse, le Conseil d'Etat a souhaité anticiper la mise en place de son dispositif. Initialement prévue dès le 11 janvier, la campagne de vaccination débutera le 30 décembre. L'objectif de cette stratégie reste le même : protéger en premier lieu les personnes vulnérables.

Après un examen approfondi de Swissmedic en termes d'efficacité et de sécurité, le vaccin de Pfizer/BioNTech a été approuvé ; il a ainsi pu être livré dans les cantons plus tôt que prévu. Le Canton de Vaud, qui dispose pour l'heure de quelque 3000 doses, a décidé de saisir cette opportunité pour protéger, en priorité, les plus vulnérables en anticipant le lancement de sa campagne de vaccination.

Ainsi, à compter du 30 décembre, des équipes mobiles vont se rendre graduellement dans des EMS et autres institutions du canton pour vacciner les résidents et le personnel qui en prend soin. Cette phase anticipée permettra aux équipes d'implémenter les processus mis au point et d'affiner la formation des équipes.

Pour rappel, chaque équipe mobile comprend un soignant pour assurer la coordination avec les autorités sanitaires, ainsi que le conseil et la supervision médicale des astreints de la protection civile engagés pour l'appui aux tâches de vaccination et de suivi.

Dans un deuxième temps, les personnes vulnérables telles que définies par l'OFSP, mais ne vivant pas en institution, seront à leur tour vaccinées. La vaccination étant actuellement le meilleur moyen de les protéger contre les formes graves de la maladie. Pour ces personnes, des centres de vaccination seront opérationnels dès le 11 janvier au CHUV et à l'EHC (Ensemble Hospitalier de la Côte - Morges), puis progressivement durant le mois de janvier dans les autres régions sanitaires du

canton.

Les personnes qui seront en 2021 dans leur 75e année, ou qui sont plus âgées, recevront quelques jours avant l'ouverture des centres un courrier les informant de la possibilité de se faire vacciner en priorité, ainsi qu'une marche à suivre détaillée pour s'inscrire. Elles peuvent obtenir plus d'informations également via la Hotline du Canton, au 058 715 11 00. Dès que la vaccination s'ouvrira à d'autres groupes de population, ils en seront informés.

Les cabinets médicaux et les pharmacies seront intégrés dans le dispositif ultérieurement, en raison notamment du mode de conservation particulier de certains vaccins.

La vaccination est gratuite et se fait en deux injections espacées de quatre semaines. Elle se fait sur une base volontaire, mais les autorités la recommandent vivement, car plus il y aura de personnes vaccinées, plus vite le cours normal de nos vies pourra reprendre. Elles invitent donc les groupes prioritaires à mettre à profit les jours qui viennent pour réfléchir à la question et se déterminer.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 décembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat